

La Directrice de l'E.N.S.A.B.

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture

Rennes, le 11 décembre 2018

Dossier suivi par :  
Pôles Licence et Master  
02 99 29 68 00  
[pole.licence@rennes.archi.fr](mailto:pole.licence@rennes.archi.fr) : 68 28  
[pole.master@rennes.archi.fr](mailto:pole.master@rennes.archi.fr) : 68 02

Objet :  
Transfert 2019 / 2020

Je vous prie de bien vouloir me transmettre avant le **lundi 30 avril 2019** les demandes de transfert d'étudiants souhaitant poursuivre leurs études à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne.

J'attire votre attention sur le fait que les transferts sont soumis à la capacité d'accueil de l'établissement.

Je vous informe que les demandes de transfert pour la Licence 1 ne sont pas acceptées.

Les dossiers de demande devront comporter les pièces suivantes :

- formulaire de demande renseigné, avec votre avis,
  - lettre de motivation de l'étudiant,
  - relevés de notes,
  - CV,
- et toute pièce justificative pouvant expliciter la demande.

Les étudiants ayant effectué une demande recevront une réponse écrite dans la première quinzaine de juillet.

Les dossiers administratifs et pédagogiques des étudiants admis devront me parvenir au plus tard le **15 octobre 2019**.

La Directrice de l'E.N.S.A.B.

Marie-Christine RENAUD

